



CENTRE DE FORMATION

382, avenue du 11 Novembre 1918

83160 LA VALETTE DU VAR

N° d'activité : 93 83 046 42 83

TEL : 04 94 27 13 13

PROGRAMME DE **FORMATION PREPARATOIRE**

A L'EXAMEN D'ATTESTATION DE CAPACITE
PROFESSIONNELLE DE MARCHANDISE AVEC
DES VEHICULES DE PLUS DE 3,5 T



EURL au capital de 13 427 € - N° SIRET : 449 215 060 00012 – CODE APE : 8559 B

<http://irfop-provence.com> – centre.de.formation.irfopp@wanadoo.fr

DUREE

- 70 heures (sur 2 semaines consécutives)

COÛT

- 1300 euros TTC (non assujéti à la TVA)

Public concerné

- Tout public
- Toute personne désirant créer une entreprise de transport routier de marchandises avec des véhicules de plus de 3,5 tonnes de PTAC au cours de son activité.
- Créer ou reprendre une entreprise de transport public routier de marchandises, utilisant des véhicules sans limitation de tonnage.
- Toute personne désirant être nommée gestionnaire de transport dans une entreprise ayant des véhicules de plus de 3,5 T.

Objectifs

- Préparation à l'examen annuel national visant l'obtention de la capacité professionnelle de transport routier de marchandise sur véhicule de plus de 3,5 tonnes.

Pré-requis

- Avoir des connaissances en réglementation nationale et internationale, sécurité en transport routier de marchandises avec des véhicules de plus de 3,5 t.
- Maîtrise de la langue française et des opérations de calcul de base.

Méthode pédagogique

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Travaux individuels et de groupes
- Mises en situation
- Supports pédagogiques et annales d'examens

Moyens d'encadrement :

Formatrices intervenantes : **Mme LANDRIN Gabrielle**, formatrice en gestion comptabilité – transport pour le Centre de Formation IRFOP PROVENCE. Titulaire de la capacité professionnelle de transport routier de marchandises -3,5t – d'un BTS Gestion comptabilité – **Mme SCHMITT Nathalie**, formatrice en gestion comptabilité, réglementation transport lourd, titulaire d'une licence gestion comptabilité, droit et titulaire de la capacité professionnelle de transport de marchandise + de 3,5.t

Evaluation

- *Examen de 4 heures, organisé par la DREAL*

Compétences visées / attestées

- Connaissances réglementaires
- Gérer et exploiter une structure de transport routier de marchandises exploitant des véhicules.

Certifications

Sous réserve de réussite à l'examen, délivrance de l'Attestation de capacité en transport routier lourd de marchandises par la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Accessibilité

L'organisme formateur mobilise les expertises et outils nécessaires pour accueillir, accompagner/former ou orienter les publics en situation de handicap. Pour tout renseignement, contacter le référent handicap de la structure IRFOP-Provence Me SPALEMI-GAUDIN Corinne : contact@irfop-provence.com

FORMATION ELIGIBLE AU CPF : code 236807

- PROGRAMME DE FORMATION :

Jour 1 : 9h00 – 12h30 et 13h00 – 16h30 - Durée 7h

- *A. L'entreprise et le droit civil et commercial*

- Le candidat doit :
 - Identifier et différencier les personnes physiques des personnes morales
 - Définir la capacité pour être commerçant
 - Connaître les caractéristiques des formes de société suivantes : travailleur indépendant, EURL, SARL et SAS, y compris à associé unique et en choisir une en fonction des ses avantages et inconvénients
 - Identifier les couvertures sociales correspondant aux différents statuts du gérant et sa responsabilité vis-à-vis notamment de son patrimoine
 - Identifier les éléments obligatoires d'une facture et connaître les obligations en matière de délai de paiement
 - Différencier les effets de commerce et leur fonctionnement
 - Identifier les différents types de garanties et leur principe de fonctionnement
 - Distinguer les gages avec dépossession, des gages sans dépossession
 - Identifier les moyens à disposition du transporteur pour recouvrer ses créances
 - Connaître l'existence et le fonctionnement des entreprises spécialisées dans le recouvrement de créances
 - Distinguer les différentes difficultés que peut rencontrer l'entreprise
 - Identifier les procédures de sauvegarde existantes et leurs modalités d'activation

Jour 2 : 9h00 – 12h30 et 13h00 – 16h30 - Durée 7 h

- *A. L'entreprise et le droit civil et commercial (3h)*

- Définir les procédures mises en œuvre selon la taille de l'entreprise
- Distinguer les différentes juridictions, leurs domaines d'intervention et leur compétence territoriale
- Identifier les activités liées à la vie de l'entreprise susceptibles d'engager la responsabilité civile et/ou pénale du chef d'entreprise
- Identifier les organismes pouvant aider ou apporter des conseils ; citer les rôles et missions de ces différents organismes

- *B. L'entreprise et son activité commerciale (4h)*

- Le candidat doit :
 - Savoir élaborer une étude de marché
 - Savoir définir une politique de prix, de produit et de distribution
 - Maîtriser les outils de la prospection commerciale (visite des clients, communication publicitaire)

Jour 3 : 9h00 – 12h30 et 13h00 – 16h30 - Durée 7 h

- *D. L'entreprise et son activité financière*

- Le candidat doit :
 - Identifier les charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges variables, charges fixes et charges de structure
 - Calculer un coût de revient à l'aide des formules binôme et trinôme et comparer les résultats

Jour 4 : 9h00 – 12h30 et 13h00 – 16h30 - Durée 7 h

- Définir la notion de marge et l'utiliser pour calculer un prix de vente
- Déterminer et calculer
- Le besoin de financement en distinguant le besoin de financement et le besoin en fonds de roulement
- Les moyens de financement en distinguant l'apport de l'entreprise et l'emprunt nécessaire
- Le plan de remboursement en établissement des tableaux d'autofinancement et de remboursement de l'emprunt
- Identifier les éléments de la trésorerie à prendre en compte pour établir un budget prévisionnel
- Identifier les différentes méthodes d'amortissement (linéaire, dégressif), les méthodes de calcul, et choisir la méthode la mieux adaptée pour l'entreprise
- Connaître le mécanisme des provisions
- Identifier les notions de charges et de produits dans le compte de résultat
- Identifier les différentes catégories de charges et de produits et classer les différents postes de charges et de produits dans leurs catégories respectives
- Identifier les notions d'actif et de passif dans le bilan et les éléments qui les composent

Jour 5 : 9h00 – 12h30 et 13h00 – 17h30 - Durée 8 h

- Différencier l'impôt sur les sociétés de l'impôt sur les revenus et leurs modes de calcul respectifs
- Connaître le mécanisme de la TVA applicable en transport de marchandises et son mode de déclaration
- A partir du bilan, calculer et interpréter : le FRNG, le BFR, la trésorerie
- A partir du compte de résultat, calculer les soldes intermédiaires de gestion : valeur ajoutée, excédent brut d'exploitation, résultat d'exploitation, résultat courant avant impôt, capacité d'autofinancement

Jour 6 : 9h00 – 12h30 et 13h00 – 17h30 - Durée 7 h

E. L'entreprise et ses salariés

- Le candidat doit :
 - Identifier la hiérarchie des différents textes : code du travail, textes législatifs spécifiques, convention collective, accords de branche et d'entreprises, règlement intérieur
 - Enumérer les caractéristiques propres au règlement intérieur
 - Lister les registres et affichages obligatoires et connaître les risques encourus en cas de non-conformité
 - Définir les risques et sanctions liés au travail dissimulé
 - Enumérer les règles liées à l'embauche
 - Identifier les droits et obligations réciproques des parties liés à l'ensemble des contrats (période d'essai, etc...)
 - Définir les différentes formes de suspension et de rupture du contrat de travail et connaître les droits et obligations des parties pour les différentes formes de suspension

Jour 7 : 9h00 – 12h30 et 13h00 – 16h30 - Durée 7 h

- Citer les droits et obligations des parties pour les différentes formes de rupture (démission, rupture conventionnelle, licenciement)
- Connaître les attributions du conseil des prud'hommes et le fonctionnement de la procédure prud'homale
- Connaître les durées légales et maximales du travail en transport de marchandises : travail journalier – hebdomadaire, repos journalier – hebdomadaire
- Connaître les possibilités de réduction des repos
- Connaître les modalités de décompte des heures supplémentaires, les règles de majoration et les contreparties obligatoires en repos

Jour 8 : 9h00 – 12h30 et 13h00 – 16h30 - Durée 7 h

- Connaître les spécificités relatives aux contrats à temps partiel, maîtriser le fonctionnement des vacances et les modalités de décompte des heures complémentaires
- Connaître les règles s'appliquant au travail de nuit en transport de marchandises
- Identifier les cotisations sociales obligatoires et les obligations conventionnelles (mutuelle,...)
- Connaître les principes de base de calcul de rémunération des conducteurs de véhicules
- Connaître le principe de la mensualisation
- Calculer l'indemnité de congés payés
- Connaître les compléments de salaires : prime de repas, transport

Jour 9 : 9h00 – 12h30 et 13h00 – 16h30 - Durée 7 h

- Connaître les règles de mise en place et de fonctionnement des instances représentatives du personnel ainsi que les obligations du chef d'entreprise vis-à-vis d'elles (DP, CE, CHSCT, syndicats) et maîtriser les règles de calcul des effectifs pour la mise en place des différentes représentations du personnel
- Connaître les institutions sociales (sécurité sociale, CARCEPT, Urssaf, Pôle emploi) ; leur rôle et fonctionnement
- Connaître les attributions et les pouvoirs de la médecine du travail et de l'inspection du travail et connaître les obligations de l'entreprise vis-à-vis de ces organismes
- Connaître les droits et obligations du chef d'entreprise et des salariés en matière de sécurité
- Connaître les obligations de l'entreprise en matière de prévention des risques (document unique d'évaluation des risques professionnels, plan de prévention)

Jour 10 : 9h00 – 12h30 et 13h00 – 16h30 - Durée 7 h

REVISION SUR TOUT LE PROGRAMME QCM ET EXAMEN BLANC

A. L'entreprise et le droit civil et commercial

B. L'entreprise et son activité commerciale

C. L'entreprise et le cadre réglementaire de l'activité de transport

C1. L'entreprise et le cadre réglementaire de l'activité de transport international

D. L'entreprise et son activité financière

E. L'entreprise et ses salariés

F. L'entreprise et la sécurité

G. Les normes et exploitation techniques

- **METHODES D'ENSEIGNEMENT**

Chaque étape de la progression pédagogique a pour but de mettre le stagiaire en face des réalités professionnelles à l'aide de nombreux exemples pratiques.

Après chaque partie de module, (le droit civil et commercial, l'activité commerciale, le cadre réglementaire de l'activité transport, l'activité financière, les salariés, la sécurité): des questions sous forme orale ou des exercices sous forme de QCM ou encore de questions ouvertes seront proposées aux stagiaires afin de tester la compréhension des sujets traités et apporter des éclaircissements complémentaires.

- **SUPPORTS PEDAGOGIQUES**

Matériels

- Tableau blanc.
- Photocopieuse.
- Rétroprojecteur.
- PC portable et vidéo-projecteur.



Outils pédagogiques mis en œuvre :

- **Pour l'apprenant :**
Exercices et études de cas
Manuels de cours
Séries de QCM
- **Pour le formateur :**
Exercices et études de cas
Tableau blanc
Ordinateur et vidéo-projecteur

Fait à :

Date :

Nom et prénom du stagiaire :
Mention lu et approuvé